

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-685

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.